

Cher patient,  
Chers parents,

Le gouvernement a décidé d'ouvrir progressivement les écoles, les crèches, les garderies et les entreprises. Tout est mis en œuvre pour organiser cela en toute sécurité dans tous ces endroits. À l'heure actuelle, il existe des rapports qui sont **majoritairement rassurants** sur **l'évolution bénigne du Covid-19 chez les enfants, y compris les enfants et les adultes atteints d'un déficit immunitaire primaire**. C'est pourquoi nous pouvons conseiller à **la majorité des patients atteints de DIP de retourner à l'école, à la crèche / garderie ou au travail.**

Néanmoins, le groupe belge DIP (BPIDG) a, en concertation avec d'autres experts COVID-19, répertorié **un groupe restreint de patients DIP** pour lesquels **nous déconseillons les crèches, garderies, écoles ou le retour au travail.**

Nous tenons également à souligner qu'il s'agit de lignes directrices selon lesquelles, pour de raisons valables et en concertation avec le médecin traitant, des exceptions peuvent être autorisées.

L'enseignement à distance doit être utilisé au maximum pour ces enfants DIP. Le télétravail est recommandé pour les patients adultes atteints de DIP appartenant au groupe ci-dessous. Si le télétravail n'est pas possible, nous vous conseillons de contacter votre médecin traitant et de discuter des options envisageables. **Ces patients seront contactés personnellement par courrier** et recevront un certificat médical indiquant la nécessité de rester à domicile. Un parent peut, le cas échéant, demander un certificat médical pour garder son enfant à remettre à son employeur.

Evidemment, les directives nationales sur la **distanciation sociale et le respect strict des règles d'hygiène des mains, de la toux et des éternuements continueront de s'appliquer à tout le monde.**

**I. Chez quel patients DIP le retour à l'école / au travail est-il déconseillé?**

a. **DIP avec déficit immunitaire combiné sévère** ((S)CID ou lymphopénie sévère (nombre de lymphocytes T CD4 <200))

b. **Tous les patients DIP AVEC atteinte pulmonaire sévère**

**Définition d'une atteinte pulmonaire sévère:**

- Atteinte pulmonaire avec une forte dose de corticostéroïdes (c'est-à-dire > 0,5 mg / kg / jour (si poids <40 kg) ou > 20 mg / jour)
- Asthme sévère nécessitant des corticoïdes systémiques à forte dose ou un traitement biologique
- Bronchiectasie sévère
- Atteinte pulmonaire interstitielle, y compris GLILD (maladie pulmonaire interstitielle granulomateuse)
- Oxygénothérapie chronique / Ventilation non invasive
- Fonction pulmonaire (FEV1/VEEMS <60%) ou besoin d'admissions fréquentes d'antibiotiques IV (min 3 \* / an)

- c. **Patients atteints de DIP qui doivent recevoir ou ont reçu une greffe de cellules souches ou une thérapie génique** il y a moins d'un an ou plus si un traitement supplémentaire est nécessaire.
  
- d. **Autres types de DIP, à savoir la maladie granulomateuse chronique (CGD), la lymphohistiocytose hémophagocytaire familiale (HLH), les maladies auto-inflammatoires congénitales (sauf FMF), l'ataxie télangiectasie, le syndrome de Down avec DIP, DIP avec dysrégulation immunitaire active\* (comme LRBA, NFKB1, NFKB2, STAT3 GOF, IRAK4, MyD88, STAT2, ..), DIP avec altération prouvée de la voie interféron de type I (Que ce soit trop ou trop peu).**

\* Actif, c'est-à-dire: présence d'épisodes auto-immuns ou auto-inflammatoires au cours de l'année écoulée ou médicaments immunosuppresseurs récemment commencés.

- e. **Autre DIP sévères** : le patient PID sera contacté par son médecin traitant et il lui sera recommandé de ne pas aller à l'école / au travail.
- 
- II. **Les parents, frères / sœurs, enfants de patients atteints de DIP** appartenant au groupe ci-dessus **PEUVENT** aller à l'école / au travail.
  
  - III. Les parents d'un patient DIP à haut risque ou, le cas échéant, le patient PID à haut risque lui-même, sont invités à **ne pas travailler dans des services à risque** tels qu'un service de soins avec des patients COVID+. Un transfert vers un autre service est recommandé. Le patient peut également consulter son médecin traitant pour considérer les différentes options.
  
  - IV. TOUS les patients atteints de DIP (> 12 ans) sont invités à porter des **masques fabriqués par eux-mêmes** si l'on ne peut pas observer les mesures de distanciation sociale (par exemple école / bus / hôpital / ...).
  
  - V. **Si un membre de la famille est testé COVID-19 est positif** et vit sous le même toit qu'un patient DIP, nous nous référons aux mesures comme pour les patients non PID.  
<https://www.info-coronavirus.be/fr/faq/>
  
  - VI. **A propos de votre traitement** :
    - a. Patients avec un déficit en anticorps traités avec des immunoglobulines **ne doivent pas recevoir de dose supplémentaire** d'immunoglobulines, mais doivent suivre attentivement le traitement prescrit. Il est peu probable que les immunoglobulines contiennent une protection (anticorps) contre le coronavirus mais ils ne présentent pas de risque de transmission du coronavirus. Il n'y a donc aucune raison

d'administrer une dose supplémentaire ou supérieure de votre propre initiative.

- b. Patients prenant des médicaments diminuant l'action du système immunitaire (par exemple, cortisone, azathioprine, inhibiteurs du TNF alpha ou autres médicaments biologiques):
  - i. En l'absence de diagnostic médical d'infection virale, maintenir le traitement en cours
  - ii. En cas de symptômes d'infection virale, il peut parfois être recommandé d'ajuster le traitement, mais uniquement après avoir contacté votre médecin traitant

## **VII. Que faire en cas de plaintes?**

Si vous / votre enfant présentez des symptômes de fièvre élevée et de toux, suivez les directives générales et contactez votre médecin traitant par téléphone.

N'allez pas dans une salle d'attente car vous pourriez vous infecter ou infecter d'autres patients.

N'allez pas non plus aux urgences à moins que le médecin contacté ne vous y réfère. Si vous ne pouvez pas vous rendre chez votre médecin généraliste et que vous contactez le médecin de garde, n'oubliez pas de bien indiquer le type de déficit immunitaire.

### **Informations sur les masques buccaux:**

- Le but principal du port d'un masque textile est de protéger l'environnement plutôt que le porteur lui-même.
- Le port d'un masque ne doit pas remplacer d'autres mesures qui ont déjà été imposées, telles que la distanciation sociale, une bonne hygiène des mains et de la toux et l'isolement en cas de symptômes de COVID-19.
- Les masques textiles doivent être utilisés correctement: se laver les mains avant de mettre le masque, le masque doit couvrir le nez et la bouche, éviter de toucher l'avant du masque et éviter tout contact avec la peau. Se laver les mains après avoir retiré le masque. Pour ces raisons, les masques ne sont PAS recommandés pour les enfants dans les crèches, les écoles primaires, les enfants handicapés mentaux / physiques.
- Les masques lavables doivent être lavés tous les jours à au moins 60 ° C et être complètement secs avant la prochaine utilisation.

### **Informations supplémentaires voir ci-dessous:**

- a. <https://www.info-coronavirus.be>
- b. Lien vers le site Web propre hôpital
- c. [www.bpidg.be](http://www.bpidg.be) (groupe belge DIP)
- d. Organisations PID européennes: <https://ipopi.org>

Ces recommandations sont issues d'avis communs d'experts représentés par les experts belges du PID le 4/05/2020. Ces directives pourraient changer dans les semaines à venir en fonction de l'évolution future. Veuillez consulter régulièrement les sites ci-dessus pour obtenir les informations les plus à jour possible.